



Accompagnement Personnalisé

Élaboration du projet pédagogique

Équipe académique chargée du suivi, de la formation et du soutien de l'accompagnement personnalisé

Le dispositif d'accompagnement personnalisé doit faire l'objet **d'un projet pédagogique élaboré**, notamment, **à partir des orientations définies dans le cadre de la contractualisation**. C'est un volet indispensable du projet d'établissement.

Ce projet doit être formalisé et consultable par tous les membres de la communauté éducative ainsi que les partenaires.

Comme tout projet pédagogique, celui de l'accompagnement personnalisé est un engagement qui définit **les intentions et les activités** que l'équipe pédagogique se propose d'accomplir pour contribuer **à la réussite de tous les élèves**.

Il précise :

- les buts, les objectifs visés et les actions à mettre en œuvre ;
- la planification des étapes pour les atteindre ;
- l'organisation retenue, les dispositions à prendre et les moyens à mettre en œuvre ;
- les modalités d'évaluation ;
- les modalités d'évolution susceptibles de rendre compte des effets de l'action éducative.

⇒ Voir [annexe 1](#)

Pour **la réussite d'un tel projet**, l'équipe éducative doit définir et partager **des objets pédagogiques communs**. L'accompagnement personnalisé concerne **toutes les disciplines** et s'appuie sur **une démarche de projet**.

Le schéma « annexe 2 » permet d'identifier tous les éléments qui caractérisent un dispositif d'accompagnement personnalisé en cohérence avec les enseignements :

- **Le pilotage ;**
- **L'organisation ;**
- **La démarche :**
 - ✓ le diagnostic initial
 - ✓ la mise en œuvre d'actions
 - ✓ l'évaluation des actions (progrès des élèves)
 - ✓ la régulation – nouveau diagnostic
- **Le suivi et la coordination ;**
- **La communication ;**
- **L'évaluation du dispositif.**

Le dispositif d'accompagnement personnalisé

Le projet d'accompagnement personnalisé, comme tout projet, est **un processus d'actions construites à partir d'un diagnostic de situation (besoins des élèves)**, du choix d'objectifs cohérents par rapport à cette situation (**en lien avec les enseignements et les compétences requises à un niveau donné**) et de différents moyens à mettre en œuvre pour répondre à une problématique précise. **L'entrée par compétences est incontournable.**

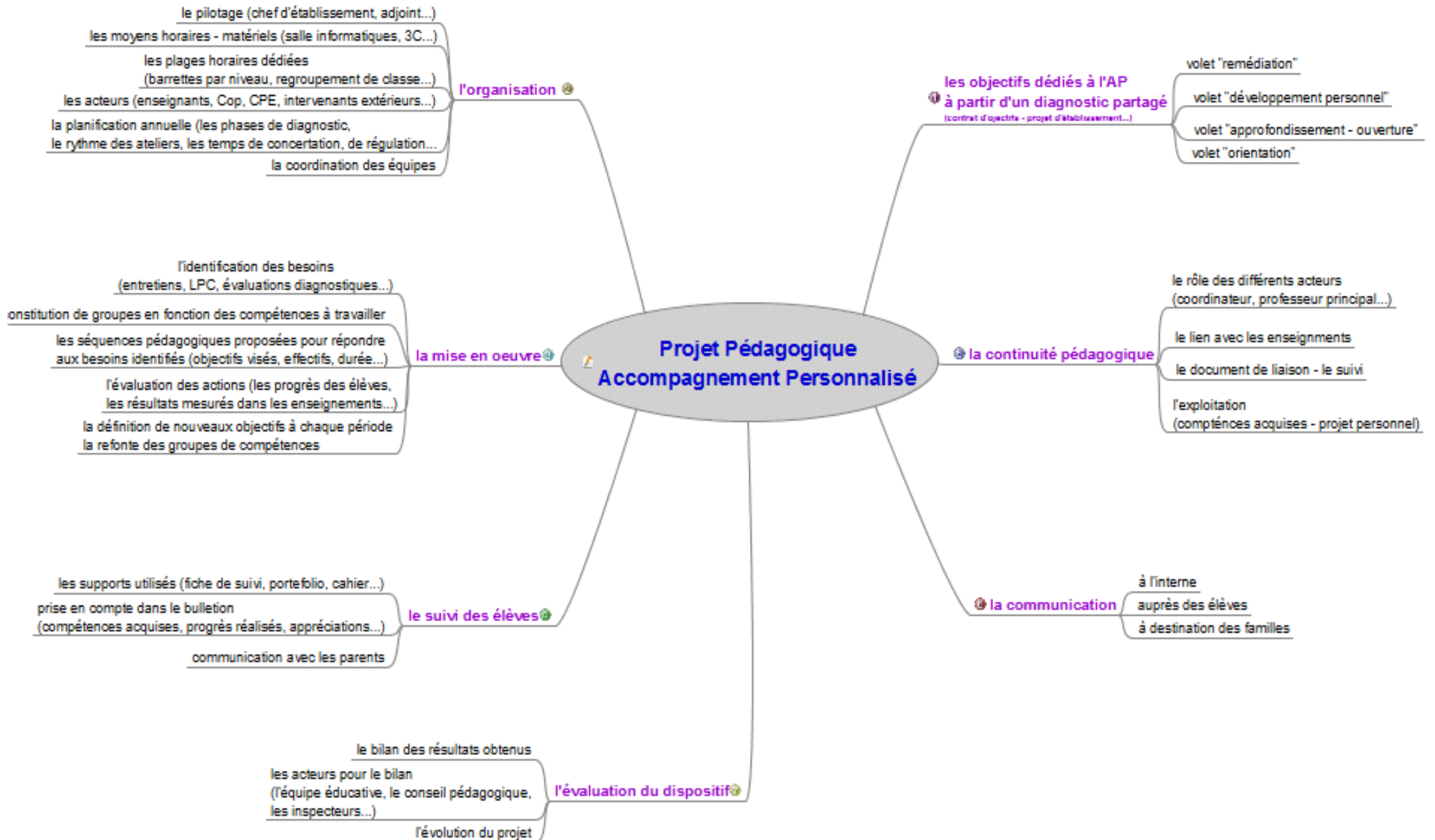
Les actions, articulées entre elles, visent à transformer la “ situation initiale insatisfaisante ” en “ situation résultante satisfaisante “. Les résultats sont mesurables et programmés dans le temps. **L'élaboration est collective tout comme son objet.**

Afin de mesurer au mieux les résultats du dispositif d'accompagnement personnalisé, **une démarche d'évaluation interne** (auto-évaluation) doit permettre à chaque acteur de **situer son action dans le projet collectif** et apporter une plus grande cohésion.

A cet effet le guide d'aide au pilotage de l'accompagnement personnalisé vous apportera une aide précieuse.

A télécharger : <http://www.ac-dijon.fr/cid74975/ressources-communes.html>

Élaboration du projet pédagogique





Le dispositif d'accompagnement personnalisé

Un Pilotage

Une organisation

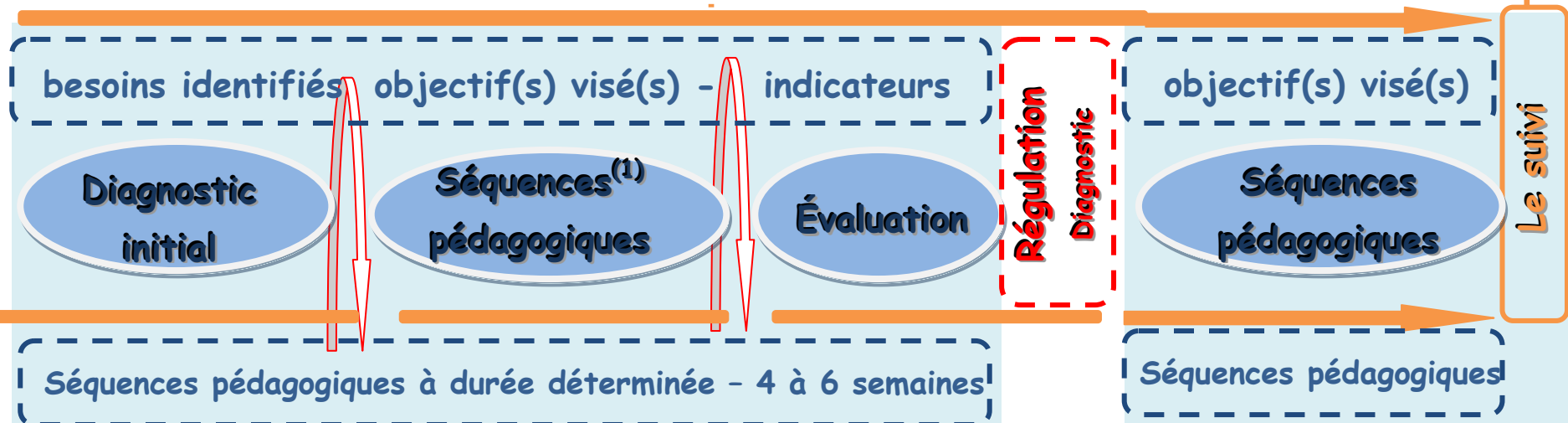
Une coordination



une démarche : un diagnostic - - une séquence pédagogique⁽¹⁾ - - une régulation - - une séquence pédagogique

La communication

(donner du sens à l'AP)



(1) - Travail des compétences en lien les enseignements - le projet personnel



